

## **Astuces en cas d'urgence!** **15/12/2005**

Vous avez fait le choix de ne pas ou plus fumer mais vous subissez la fumée de cigarette.

- Privilégiez les lieux publics non-fumeurs.
- Créez vous-même une liste d'endroits non-fumeurs (cafés, restaurants, discothèques) où vous avez plaisir à vous rendre, et faites-les connaître autour de vous.
- Contactez les associations de lutte contre le tabac et le tabagisme passif.
- Sachez dialoguer avec les fumeurs qui ne respectent pas votre liberté, et ne les agressez jamais.
- Ne restez pas au contact de fumeurs, et aérez largement tous les endroits où la fumée de cigarette a pu se développer.

---

Une initiative de l'Union Européenne

